

Paris, le 26 février 2015

RALLYE

Société Anonyme au capital de 146 165 844 euros
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS
054 500 574 RCS PARIS

Rémunérations des dirigeants

(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF)

. Lors de sa réunion du 16 février 2015 et suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la société Rallye a fixé la rémunération variable au titre de l'exercice 2014 de Monsieur Didier CARLIER, directeur général, à la somme brute de 251 190 euros et celle de Monsieur Franck HATTAB, directeur général délégué, à la somme brute de 118 989 euros.

Les rémunérations variables ont été déterminées, conformément aux principes et règles préalablement arrêtés par le conseil d'administration, sur la base d'objectifs quantitatifs Rallye, à concurrence de 20% (réduction du coût de l'endettement et l'amélioration du ratio EBITDA/frais financiers, consolidés), ainsi que sur la base d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation des attitudes et comportements managériaux, à concurrence de 80 %.

. Par ailleurs, et suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a porté pour 2015 la rémunération annuelle fixe de Monsieur Didier CARLIER, à un montant brut annuel de 510 000 euros et celle de Monsieur Franck HATTAB à un montant brut annuel de 312 000 euros.

. En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble des éléments de rémunération dus ou attribués aux dirigeants, au titre de l'exercice 2014, sera soumis pour avis consultatif à l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.